



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 57

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

U. ASAGWARA, *ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de reconnaissance des professionnels paramédicaux qui a lieu du 12 au 18 mai 2024.

M^{me} COOK et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre FONTAINE, MM. JACKSON, WASYLIW et NESBITT ainsi que M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter la ministre des Familles à élaborer de meilleures politiques pour protéger les jeunes qui sont pris en charge contre d'éventuels mauvais traitements physiques ou psychologiques et à exhorter le gouvernement provincial à tenir une enquête publique sans délai afin d'identifier les failles du système de protection de l'enfance et de veiller à ce que plus aucun appel au secours d'un enfant ne demeure sans réponse ou ne soit ignoré.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à aider la ville de Winnipeg à réduire les risques graves pour la sécurité pour tous ceux qui fréquentent la région de FortWhyte Alive en procédant à l'élargissement à quatre voies du boulevard McGillivray à son intersection avec le chemin Brady, là où le boulevard devient la route provinciale à grande circulation n° 3, et à l'installation de feux de circulation et à l'ajout d'un passage pour piétons à cette intersection.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. JACKSON — Demande visant à exhorter le premier ministre et la ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale à grande circulation n° 2 au cours de la saison de construction à venir et à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui traverse la ville de Souris dans ses plans de reconstruction.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'achat d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique et son installation dans le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* WIEBE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. JOHNSON voulant que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois le projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)* — puisqu'elle n'a reçu ni l'assurance ni les preuves satisfaisantes voulant que le projet de loi soit différent de celui qui a été présenté et adopté à l'Assemblée en 2021.

Le débat se poursuit sur la motion d'amendement.

M^{me} COOK et M. WOWCHUK interviennent. M. JACKSON exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey